



Rupture pacs - papa saisi JAF seul avec avocat

Par **choupettes**, le **29/06/2014** à **04:34**

Bonjour,

Je me suis pacsée en 2012, 2bébés à la clé...

Depuis fin 2012, le papa vie mal l'arrivée de bébé, mais je tiens le coup, je ne veux pas de bébé sans papa. 2013, bebe 2 arrive et ca ne s'est pas amélioré. Bébé 1 se réveillait 6 à 7 fois par nuit et perpétuellement constipée. Depuis rupture de pacs et départ de papa elle dort sans réveil et plus constipée...

Papa parle fort, moi j'appelle cela crier... mais chacun sa vision et son seuil...

On s'organise, je veux que nos enfants voient leur papa...

Il vient 2 soirs par semaine puis tous les samedis.

Je précise que bébés ont 9 et 19 mois... donc pas facile pour lui qui n'a pas l'habitude...

Nous avons regardé le tableau des pensions alimentaires et défini la pension en partant de salaire net. 800€ pour les deux.

Il vient de m'apprendre qu'il avait pris un avocat pour saisir le jaf. Il donne trop de pension car il semble que ce soit du brut qu'il faut calculer... et je ne sais pas sur quel autre grief il attaque. Aujourd'hui je paie loyer seule 1500 + edf 140 + nounou 1300+ crèche 700 + couches, lait, etc... Je gagne 4200 et lui 3600. Il a un nouveau loyer de 800 + pension d'un autre mariage 300.

Il joue sur le fait que sa solde net de militaire est supérieure à son brut, donc il devrait donner moins... et il ne veut pas vivre en dessous d'un certain seuil...

Je cherche un nouvel appartement et il veut me laisser payer seule les 3mois de préavis... nous habitons un logement militaire dans lequel nous sommes pour le moment restés les bébé et moi car je ne voulais pas trop les perturber...

Pensez vous que je risque quelque chose à ne pas prendre d'avocat?

Je vais me retrouver à payer deux loyers pendant 3 mois + une installation et déménagement...

Et je ne pense pas avoir quoi que ce soit à me reprocher...

Savez-vous si des avocats plaide gratuitement pour aider des mamans en galère..?

Je précise qu'il dit à tout le monde qu'il m'aime encore et qu'il ferait tout pour ses enfants qu'il adore... alors pourquoi cette action? 800€ ne correspond pas à la moitié des frais... Je ne comprends pas ce que son avocat lui a vendu...

Le JAF pourrait il décider de baisser la pension et aussi de lui attribuer la garde partagée? J'ai l'impression que c'est aussi ce qu'il veut... or il habite un petit 2p de 35m²...

Merci pour vos réponses, aides...

L'équilibre de nos enfants compte plus que tout...

Par **cocotte1003**, le **29/06/2014** à **05:47**

Bonjour, le papa a tout a fait raison de vouloir saisir le jar, il vaut toujours mieux une décision de justice pour que la situation soit claire en cas de problèmes.pour l'instant vous avez autant de droits l'un que l'autre sur les enfants, il peut donc à tout moment les emmener et ne pas vous les ramener sans que vous ne puissiez rien faire. La pension se calcule à partir du salaire, des charges de chacun des parents. Il est toujours mieux d'avoir un avocat mais ce n'est pas une obligation pour saisir le jaf, cordialement

Par **choupettes**, le **29/06/2014** à **13:47**

Merci cocotte.

Je ne suis pas gênée qu'il prenne ses enfants.le pb étant qu'il ne s'en occupait pas trop...

Je serai contente aussi d'avoir une décision qui sera inscrite dans du marbre...

Maintenant, je m'inquiète juste du fait qu'il demande seul le JAF. Et qu'il prenne un avocat... il a peut être peur de parler fort et préfère être représenté...

Pourrais-je quand même apporter mes preuves et documents avant l'audience ou est il mieux que je fasse moi aussi ma

Démarche seule?

Si il a un avocat, viendra t il quand même à l'audience..?